

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2017

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, LENOBLE.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, FERNANDES, DELAMARRE, HAQUET.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. FOVIAUX par Mme BONNET  
Mme BAPAUME par Mme BOURGOIN  
Mme FLAGOTHIER par M. DESMEDT  
Mme N'KLO par Mme BRUNET  
Mme DELAUTEL par M. BOURGETEAU

**ABSENT EXCUSE** : M. AUDIGER

**ABSENTS** : Mme PILARDEAU, M. DEFLERS

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Subventions 2017 aux associations
3. Fuites d'eau
4. Règlement intérieur du périscolaire et ALSH
5. Tarifs ALSH
6. Tarifs de l'Espace Jeunesse
7. Remboursement de frais
8. Pour Communication : Rapport d'activité 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable

---

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Martine BOURGOIN, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

#### 2. Subventions 2017 aux associations

M. DESMEDT rappelle que le Conseil Municipal a voté lors sa séance du 7 avril l'enveloppe des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2017 puis présente le tableau détaillé dont le montant global est de 201 702,44 €, tel que proposé par la commission finances du 21 avril dernier.

Il souligne le soutien constant de la municipalité aux associations malgré les restrictions budgétaires induites notamment par la baisse des dotations de l'Etat.

Mme **HAQUET** s'interroge sur le montant alloué à l'Amicale du Personnel.

M. **DESMEDT** explique que l'Amicale compte 115 personnes et organise de nombreuses actions tout au long de l'année.

VOTE : UNANIMITE

### **3. Fuites d'eau**

Suite aux réclamations d'abonnés sur leurs factures d'eau et d'assainissement consécutives à des fuites constatées par les services techniques, M. **DESMEDT** propose, après avis de la Commission de Finances du 21 avril 2017, d'annuler sur l'assainissement :

Pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2016

- un total de 240 m<sup>3</sup> pour un montant de 372,24 € TTC

VOTE : UNANIMITE

### **4. Règlement intérieur du périscolaire et ALSH**

M. **DESMEDT** donne la parole à Mme **BONNET** qui explique que sur demande de la CAF, le Pôle Jeunesse a rédigé un règlement intérieur commun au périscolaire et à l'accueil de loisirs, qui a été soumis à la commission jeunesse du 3 avril dernier.

Mme **HAQUET** s'interroge sur la mise en place des modifications horaires envisagées.

Mme **BONNET** répond que le sondage a fait ressortir le besoin d'étendre les horaires d'ouverture des centres de loisirs. Par conséquent, un test sera fait sur le centre de la Toussaint. Initialement les horaires des centres étaient 8h30-17h30 et deviendront 7h-19h30.

M. **DESMEDT** indique que si le Gouvernement revient sur les Temps d'Activités Périscolaires, la ville de Saint Just en Chaussée reviendra à l'ancien système et appliquera de nouveau la semaine de 4 jours.

M. **CONVERS** remarque que les enseignants sont pratiquement unanimes sur le fait que la modification des rythmes scolaires entraîne beaucoup de fatigue chez les enfants.

Mme **HAQUET** remercie la municipalité d'avoir pris en compte les besoins des administrés afin de leur faciliter la gestion des enfants.

M. **HAMOT** signale qu'il arrive que le périscolaire reste ouvert jusqu'à 19h30 pour un seul enfant.

Mme **BONNET** répond que les horaires pourront être ajuster en fonction des besoins.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce règlement intérieur.

VOTE : UNANIMITE

## **5. Tarifs ALSH**

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de tarifs supplémentaires pendant les accueils de loisirs pour les sorties exceptionnelles nécessitant un transport en car :

- Saint Justois : 3 €
- Extérieur : 5 €

En outre, il propose une majoration de 10 € par semaine et par enfant pour les familles extérieures à la ville de St Just-en-Chaussée.

VOTE : UNANIMITE

## **6. Tarifs de l'Espace Jeunesse**

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des sorties et actions organisées par l'Espace Jeunesse pendant les vacances d'été 2017 :

- **Sortie cinéma St Just**
  - St Justois : 1 €
  - Extérieur : 1.80 €
- **Sortie piscine**
  - St Justois : 2.50 €
  - Extérieur : 4.50 €
- **Sortie bowling St Just**
  - St Justois : 6 €
  - Extérieur : 10 €
- **Tarifs semaine (1<sup>ère</sup> semaine juillet)**
  - St Justois : 15 €
  - Extérieur : 25 €
- **Séjour en Ardèche du 17 au 28 juillet**
  - St Justois : 260 €
  - Extérieur : 380 €
- **Séjour itinérance Plateau Picard**
  - St Justois : 35 €
  - Extérieur : 50 €
- **Actions d'autofinancement**
  - Lavage de voitures en juin : 3 €
  - Vente sur le marché en juillet smoothie et salade de fruits : 2 €

VOTE : UNANIMITE

## **7. Remboursement de frais**

M. DESMEDT demande au Conseil Municipal d'accorder le remboursement de frais avancés par un agent pour un stage de premier secours, pour un montant de 60 €.

VOTE : UNANIMITE

## **8. Pour communication : Rapport d'activité 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable**

Conformément à la loi, M. **DESMEDT** présente au Conseil Municipal le rapport portant sur le prix et la qualité de l'eau potable qui est bonne.

Il indique que la compétence de l'eau sera transférée à la Communauté de Communes du Plateau Picard en 2018, conformément à l'obligation découlant de la loi NOTRE.

### **TOUR DE TABLE**

M. **DESMEDT** et M. **BOURGETEAU** adressent leurs félicitations au Pétanque Club Saint Justois pour sa manifestation organisée les 15 et 16 avril.

Mme **BONNET** rappelle les dates des prochaines cérémonies :

- Dimanche 30 avril Cérémonie des Déportés rendez-vous à 10h15 à la Mairie
- Lundi 8 Mai cérémonie du 8 mai 1945 à 10h00 à la mairie

M. **DUBOUIL** informe que :

- les travaux de la rue de Breteuil sont terminés
- les travaux de la rue de la Sucrerie vont démarrer prochainement
- la pose des tapis de protection en mousse, sur les murs du gymnase, s'effectuera prochainement

M. **HAMOT** s'interroge sur le projet de création d'un terrain de pétanque.

M. **DESMEDT** répond que deux terrains de pétanque seront créés : rue de Boutavent, derrière le Lidl, et le foyer des aînés. Les travaux commenceront prochainement.

Mme **HAQUET** indique que, la semaine dernière, l'accès au cabinet de kinésithérapie était impossible par la rue Valentin Haüy qui est en sens unique.

M. **DESMEDT** répond qu'en raison de l'élagage des arbres, la rue était momentanément inaccessible en voiture mais elle était accessible aux piétons. Cela a duré une demi-journée.

Mme **HAQUET** indique que certaines personnes se sont vues refusées le droit de voter, faute de pièce d'identité.

M. **DESMEDT** répond que pour les communes de plus de 1 000 habitants, la loi impose de présenter une pièce d'identité accompagnée de la carte d'électeur. Sans ces documents, il est impossible de voter. Il souligne que l'information avait été relayée sur le site internet de la ville et le panneau d'affichage lumineux ainsi que le Journal des Saint Justois. Par ailleurs, cela est indiqué à l'entrée de chaque bureau de vote. Il rappelle que cela est une disposition imposée par l'Etat.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h25.